

Accueil Temps Libre (ATL) =

Accueil des enfants (en âge de fréquenter l'enseignement fondamental: maternel et primaire) en-dehors des heures d'écoles

Décret ATL - juillet 2003 (+ arrêté d'application - décembre 2003)

O.N.E* (Office de la Naissance et de l'Enfance)/
Mission principale = petite enfance
Chargé de veiller à l'application des décrets:

- ATL
- CDV
- EDD

Améliorer l'accueil des enfants (qualité et quantité)

Mission confiée
↓
aux Communes

La Commune: → échevin(e) ATL
→ C.C.A (Commission Communal de l'Accueil)
→ Coordinateur (trice) ATL

Accueil extrascolaire

(lié aux heures d'école)
(aussi décret ATL) *
↓
Opérateur d'accueil
↓
Responsable de projet
(qui gère sur le terrain)
↓
Accueillant(e)s

Centre de Vacances

(décret CDV 1999) *
↓
Responsable
↓
Coordinateur
↓
Animateur(s)

Ecoles de devoirs

(décret EDD 2004) *
↓
Coordinateur
↓
Animateur(s)

Activités culturelles
et sportives

→ Communauté française

- Bibliothèque
- Ludothèque
- Maison des jeunes
- Centre culturel
- Clubs sportifs
- Mouvement de jeunesse
- A.M.O
- Mouvement d'éducation permanente
-